la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

Préambule au CSE Siège 23 janvier 2019

2 000 départs pour quoi faire ?

La CGT a décidé de quitter la négociation du projet de Rupture Conventionnelle Collective que la direction souhaite mettre en place à France Télévisions parce qu'elle se refuse à entériner la suppression nette de 1000 postes à FTV qui signerait inéluctablement la réduction du périmètre public à un moment crucial de l'histoire de notre pays, où la nécessité du service public n'a jamais été aussi évidente.

Le dégraissage des effectifs a commencé depuis plusieurs années mais la direction entend accélérer le processus en fixant un objectif de 2000 départs, très principalement des seniors, et de 1000 embauches, principalement des jeunes, pour « accélérer sa transition vers le numérique et se doter des compétences nécessaires à horizon 2022. » (sic)… comme si les seniors étaient un frein à la transition vers le numérique.

L'avantage de la Rupture Conventionnelle Collective pour l'employeur est qu'il n'aurait plus à objectiver des difficultés économiques pour justifier sa démarche. Il n'aurait plus à organiser de reclassement interne. Il pourrait réembaucher immédiatement sur le poste occupé par le salarié volontaire au départ. La direction ouvrirait ainsi un vaste corridor de départs sans aucune anticipation ni vision prospective, dans lequel chaque manager aurait toute liberté d'agir en fonction de schémas d'organisation (de réduction d'activité) qui lui seraient fixés.

Le tableau des départs envisagés fourni par la direction fait froid dans le dos. Il affiche pour le seul périmètre du Siège, de 2019 à 2022, **928 départs** dont 182 journalistes, 415 techniciens, 203 administratifs, 67 salariés des antennes programmes, 35 de la communication, 25 des IMG… Et s'ils ne sont pas volontaires ? S'ils estiment qu'ils ont encore des choses à faire dans leur entreprise ? Delphine Ernotte affirme qu'elle ne permettra pas que s'instaure un management toxique pour pousser les salariés à partir… Mais comment cette intention pourrait-elle résister à la froide mécanique de ciblage mise en place ?

Cette approche technocratique n'est objectivement pas à la hauteur des enjeux. Comme le soulignait Henri Vacquin dans son diagnostic sur la situation socio organisationnelle de FTV, ce sont les finalités qui doivent guider les réformes, et non pas les moyens. La CGT a voulu souligner par son départ l'impasse dans laquelle ce projet conduit l'entreprise. Elle exige en préalable à toute négociation la présentation d'un projet stratégique en CSE Central, d'où pourraient se déduire les conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, « renforcer l'information des salaries sur les perspectives et les choix stratégiques de l'entreprise pour renforcer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences », comme le prévoit la Loi…

Enfin la CGT rappelle que la place de la représentation des personnels est centrale, l'apport du syndicalisme essentiel dans la mobilisation des personnels. Elle rappelle que les projets de changements qui ont vu le jour se sont toujours accompagnés d'une dynamique de développement, que ce soit pour la chaine info, pour la réforme de la filière ou la mise en place de NoA en Aquitaine.

Paris, le 23 janvier 2019